



La propriété intellectuelle : les rudiments et les nouveautés

Introduction au système des brevets
10 mars 2010

Sébastien Clark, Associé, Swabey Ogilvy Renault
Agent de brevets



La teneur du document est à jour en date de 10 mars 2010.

© Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2010. © Ogilvy Renault LLP 2010.

OGILVY
RENAULT

Mythe ou réalité?



- Un brevet permet d'exploiter librement une invention.
- Il faut déposer une demande de brevet dans chaque pays, sans quoi quelqu'un d'autre pourra en obtenir un.
- Il faut à tout prix obtenir un brevet dans les pays où des concurrents pourront fabriquer les produits à bon marché.


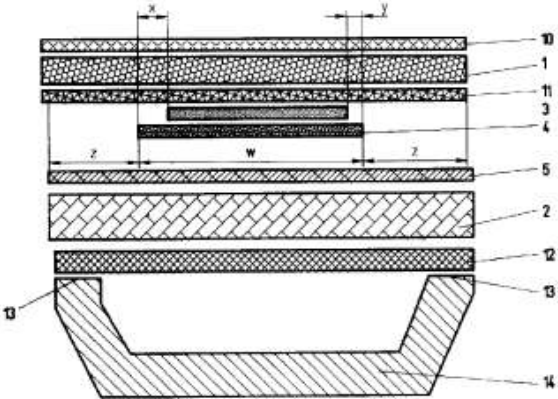



Qu'est-ce qu'un brevet?

- Droit donné à un inventeur (ou à un cessionnaire), pour une période de 20 ans, d'exclure les tiers de profiter de son invention en échange d'une description et d'une divulgation complètes.
- L'obtention d'un brevet sur une invention permet à l'inventeur de détenir un monopole pour fabriquer, utiliser et vendre une invention, c'est-à-dire le droit d'exclure les autres.

Exemple – Brevet canadien



 <p>Office de la Propriété Intellectuelle du Canada Un organisme d'Industrie Canada</p>	<p>Canadian Intellectual Property Office An agency of Industry Canada</p>	<p>CA 2243221 C 2004/11/23 (11)(21) 2 243 221 (12) BREVET CANADIEN CANADIAN PATENT (13) C</p>
<p>(22) Date de dépôt/Filing Date: 1998/07/14 (41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 1999/01/17 (45) Date de délivrance/Issue Date: 2004/11/23 (30) Priorité/Priority: 1997/07/17 (97810503 9) EP</p>	<p>(51) Cl. Int. Int. Cl.⁸ B65D 85/40, B65D 65/22, B65D 53/06, B32B 7/06 (72) Inventeurs/Inventors: PARMENTIER, RENE, FR; GREILING, RAYMOND, FR; WEBER, GREGOIRE, FR; MARSLER, CLAUDE A., FR (73) Propriétaire/Owner: ALCAN TECHNOLOGY & MANAGEMENT AG, CH (74) Agent: OGILVY RENault</p>	
<p>(54) Titre: MATERIAU D'EMBALLAGE ET D'OPERCULAGE (54) Title: PACKAGING AND LIDDING MATERIAL</p>		
		
<p>(57) Abrégé/Abstract: Packaging or lidding material containing at least two layers of material, and between the two layers hidden information in the form of a printed image viz., information that is visible only after peeling the first layer from the second layer. The packaging material serves the manufacture of film-type packaging or parts thereof, or as lidding material for containers. The packaging or lidding</p>		
<p>Canada http://cpic.gc.ca • Ottawa-Hull K1A 0G9 • http://cpic.gc.ca • © P.I.C.  CIPO</p>		

© Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2010. © Ogilvy Renault LLP 2010.



Qu'est-ce qu'une invention?



Qu'est-ce qu'une invention?

- Toute réalisation, tout procédé, toute machine, fabrication ou composition de matières, ainsi que tout perfectionnement de l'un d'eux, présentant le caractère de la nouveauté et de l'utilité.
- Une invention peut être :
 - un produit ou une composition;
 - un procédé ou une méthode;
 - un appareil (une machine ou un assemblage structurel).
- Il n'est pas nécessaire qu'un des éléments soit nouveau pour que la composition soit nouvelle; seule la combinaison des éléments doit être nouvelle.



Quand doit-on déposer une demande de brevet?

- **AVANT** toute divulgation publique, vente, offre de vente, entente de confidentialité ou tout envoi du manuscrit pour publication (**nouveauté absolue**).
- Lorsqu'on a des résultats préliminaires.



La brevetabilité d'une invention

- **Pour être brevetable, une invention doit remplir trois conditions, ou critères :**
 - **Nouveauté**
 - Si l'invention est connue dans une seule antériorité, elle est « anticipée »; sinon, elle contient des éléments de « nouveauté ».
 - **Inventivité**
 - Est-ce que les antériorités inciteraient une personne versée dans l'art à réaliser l'invention (apport inventif)?
 - **Utilité / Applicabilité industrielle**

Curieuse utilité



United States Patent Allen

[15] 3,677,263
[45] July 18, 1972

[54] PORTABLE BATH CAPSULE

[72] Inventor: Frances Mignon Allen, 3685-31 Vista
Campana N., San Diego, Calif. 92104

[22] Filed: Sept. 16, 1970

[21] Appl. No.: 72,691

[52] U.S. Cl. 128/24.1, 128/96, 128/365,
4/157, 4/177, 119/118

[51] Int. Cl. A61B 29/00

[58] Field of Search 128/24.1, 65, 66, 293, 365,
128/172, 4/143, 153, 177, 119/158

[56] References Cited

UNITED STATES PATENTS

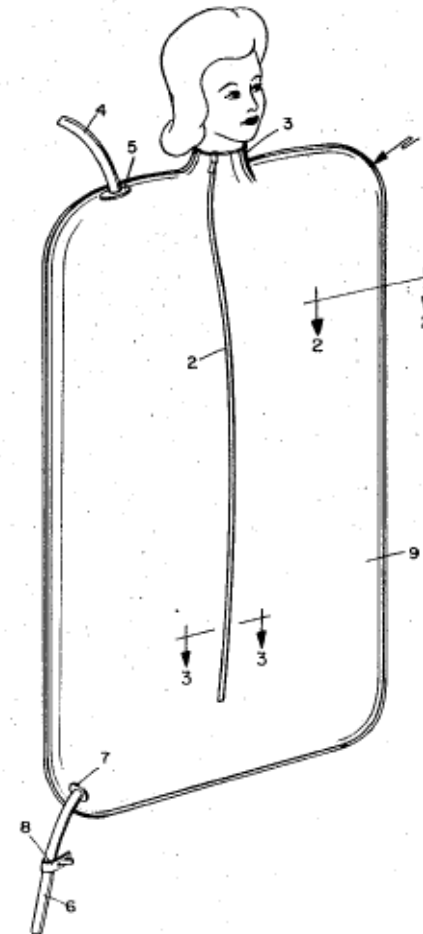
2,691,173 10/1954 Smith 128/365 UX
3,028,837 4/1962 Parker 128/293 X
3,263,653 8/1966 Miller 119/158

Primary Examiner—L. W. Trapp
Attorney—Knox and Knox

[57] ABSTRACT

A capsule for administering bed baths and massage comprising an elongated sheath of flexible fluid tight material enclosing the patient except for the head and having means for admitting fluid to and drawing fluid from the capsule.

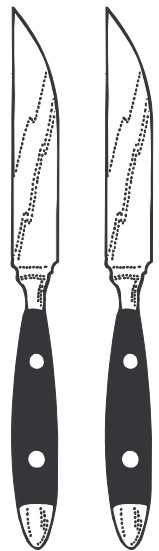
2 Claims, 3 Drawing Figures



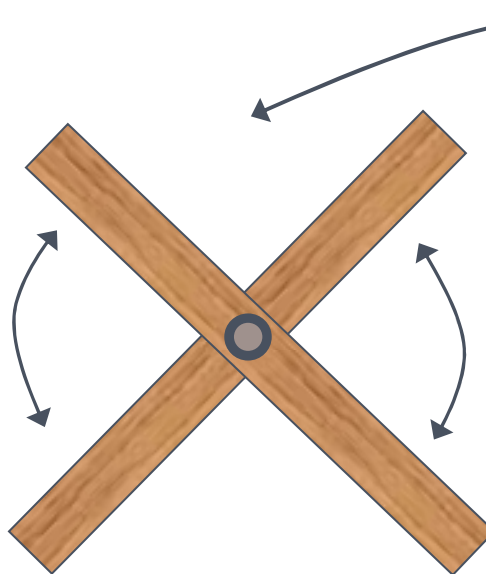
La brevetabilité d'une invention



Exemple d'une invention brevetable



Lames



Pivot



Invention

Art antérieur



L'évaluation de l'art antérieur

- **Buts de la recherche par bases de données**
 - Vérifier la brevetabilité d'une invention
 - Éviter la contrefaçon ou de vérifier la libre fabrication
 - Vérifier la validité d'un brevet
 - Éviter la duplication d'inventions
 - Mieux décrire l'invention selon l'état de la technique
 - Trouver des produits et des solutions
 - Trouver des idées pour la recherche-développement



Base de données sur les brevets

Dans Internet

- Office européen des brevets – Espacenet
 - <http://www.ep.espacenet.com>
- Bureau des brevets des États-Unis - USPTO
 - <http://www.uspto.gov/patft/index.html>
- Office de la propriété intellectuelle du Canada – OPIC
 - <http://patents1.ic.gc.ca/intro-f.html>



L'anatomie d'une demande de brevet

- Une pétition
- Un précis
- Une description
 - Art antérieur
 - Résumé de l'invention
 - Description de réalisations de l'invention
- Des revendications
- Des dessins (dans la majorité des demandes)
- Un listage de séquences (acides aminés ou nucléotides, s'il y a lieu)



Les revendications

- Les revendications constituent la base juridique de la protection d'une invention.
- Elles délimitent l'étendue de la protection conférée par le brevet.
- Types de revendications
 - De produit (ex.: une serrure de porte)
 - De procédé (ex.: un procédé de lubrification des serrures de porte)
 - De méthode (ex.: une méthode de fabrication des serrures de porte)
 - D'usage (ex.: l'utilisation du composé B pour traiter la maladie A)



Stratégies de dépôt de demandes de brevet



Types de demandes

- Demande de brevet provisoire
 - Demande de brevet régulière
 - Demande de brevet internationale
-
- Le dépôt est généralement effectué pays par pays (ou région par région – par exemple, 30 pays sont membres de la Convention sur le brevet européen).

La contrefaçon d'un brevet



■ Définition

- Fabrication, utilisation, exploitation ou vente d'une invention brevetée sans l'autorisation du breveté.



© Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l. 2010. © Ogilvy Renault LLP 2010.



Réponses possibles à une accusation de contrefaçon

- Est-ce que le brevet est toujours en vigueur?
 - Est-ce que toutes les taxes ont été acquittées?
- Obtention d'une opinion en contrefaçon
 - Mon agent/avocat est d'opinion que mon produit/procédé ne contrefait pas le brevet.
 - Mon agent/avocat est d'opinion que mon produit/procédé est en contrefaçon.
 - J'arrête;
 - Je négocie une licence; ou
 - Je demande une opinion en validité du brevet.
- Obtention d'une opinion en validité
 - Anticipation, inventivité, utilité, divulgation suffisante, etc.



Apotex inc. v. Sanofi-Synthelabo Canada inc.

Cour Suprême du Canada, Novembre 2008

- Bref historique
- Test d'anticipation
 - Reconfiguration du test en deux parties: la divulgation et le caractère réalisable.
- Test d'évidence
 - Reconfiguration du test en quatre parties:
 - Identification de la personne versée dans l'art et de ses connaissances.
 - Définir l'idée originale de la revendication en cause.



Apotex inc. v. Sanofi-Synthelabo Canada inc.

Cour Suprême du Canada, Novembre 2008

- Test d'évidence (suite)
 - Recenser les différences entre l'état de la technique et l'idée originale.
 - Est-ce que ces différences sont évidentes pour la personne versée dans l'art, abstraction faite de toute connaissance de l'invention?
- Validité des brevets de sélection
 - Trois conditions:
 - L'utilisation des éléments sélectionnés permet d'obtenir un avantage important ou d'éviter un inconvénient important.
 - Tous les éléments sélectionnés présentent cet avantage.
 - La sélection vise une qualité particulière propre aux composés en cause.